



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/03/2022

Dossier complet le :

14/03/2022

N° d'enregistrement :

2 022,6139

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment d'élevage de volailles suite à un sinistre et régularisation de l'élevage

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL VERRIER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

VERRIER OLIVIER, gérant

RCS / SIRET

3 2 9 0 8 6 8 1 3 0 0 0 2 2

Forme juridique

EARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a)	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation : installation soumise à la rubrique 3660 a) de la nomenclature ICPE

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

M. OLIVIER VERRIER s'est installé sur l'exploitation en janvier 2017. Il a repris le GAEC VERRIER FRERES et a changé la dénomination de la structure en EARL VERRIER.

Cette structure possède 2 sites, localisés 712 Walestraete (site 1) à METEREN et 2174 route d'Hazebrouck (site 2) à METEREN également. Elle est autorisée à exploiter 81 000 poulets et 470 animaux-équivalents porcs (arrêté du 18/02/2011).

Depuis cette date, l'élevage de porcs a été arrêté (2013), les 2 bâtiments volailles du site 1 ont été sinistrés (2016 et 2017), et un nouveau bâtiment d'élevage de volailles a été construit sur ce site en 2019.

Le projet consiste à construire un 2e bâtiment d'élevage avicole sur le site 1 en remplacement du 2e bâtiment sinistré.

Le nombre de places passera de 81 000 à 88 000, sans reprise des porcs. Le bâtiment d'élevage de volailles du site 2 sera rénové.

Le plan d'épandage sera mis à jour, avec une augmentation de la surface d'épandage.

## **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont d'une part de régulariser la société de M. OLIVIER VERRIER, et d'autre part de construire un bâtiment d'élevage de volailles, afin d'exploiter à nouveau les effectifs volailles autorisés sur les sites.

Le pétitionnaire souhaite également moderniser ses bâtiments d'élevage afin d'avoir un outil de travail performant, compétitif et limitant les impacts environnementaux.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Un nouveau bâtiment d'élevage de 1500 m<sup>2</sup> intérieur sera construit à 10 mètres à l'Est du bâtiment existant sur le site 1. Une haie sera implantée en partie Est et Nord de ce bâtiment pour l'insertion paysagère.

Le bâtiment d'élevage existant sur le site 2 sera rénové (ventilation performante, éclairage basse consommation, chauffage performant, isolation de la toiture, bétonnage de la dalle intérieure).

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En phase d'exploitation, l'élevage comptera 88 000 places de poulets de chair, sur 3 bâtiments et 2 sites (2 bâtiments de 1500 m<sup>2</sup> chacun sur le site 1 et 1 bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> sur le site 2).

La production sera réalisée sur 7 lots par an, soit environ 600 000 poulets par an (mortalité de moins de 3 %).

Le fumier de volailles et les eaux de lavage seront épandus sur le parcellaire de l'EARL VERRIER et de 2 exploitations tierces.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de modification d'une installation soumise à autorisation sera déposé en Préfecture.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment d'élevage en projet	1500 m <sup>2</sup> intérieur (1680 m <sup>2</sup> extérieur 80 x 21 m)
Superficie totale des poulaillers après projet (sites 1 et 2)	4000 m <sup>2</sup> intérieur
Surface d'épandage après projet	198,34 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Site 1 : 712 Walestraete 59 270  
METEREN

Site 2 : 2174 route d'Hazebrouck  
59 270 METEREN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2° 4 1' 13 " 48E Lat. 5 0° 4 3' 4 5" 63N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le GAEC VERRIER FRERES a été autorisé, par arrêté préfectoral en date du 18/02/2011, à exploiter un élevage avicole de 81 000 poulets et un élevage de porcs de 470 animaux-équivalents.

L'EARL VERRIER reprend les 2 sites d'exploitation et l'effectif volailles autorisé et souhaite construire un bâtiment supplémentaire, en remplacement d'un bâtiment sinistré, avec une légère augmentation d'effectif.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites en projet ne sont pas localisés dans une ZNIEFF. 4 îlots du plan d'épandage sont inclus dans la ZNIEFF de type I "Mont des Cats, monts de Boeschève et Mont Kokereel".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites en projet ne sont pas localisés dans un site inscrit. 6 îlots d'épandage sont localisés dans le site inscrit des Monts de Flandre.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 6,7 km à l'Est du projet, et à 4,4 km à l'Est des îlots d'épandage.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites 1 et 2 disposent de forages privés pour le besoin en eau sur l'exploitation (abreuvement des volailles et lavage des bâtiments). La consommation était de 3700 m3/an avant projet et sera de 4150 m3/an après projet, soit une augmentation de 12%.  L'eau est et sera prélevée ans la nappe souterraine FRAG314 Sables du Landénien des Flandres.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites d'exploitation ne sont localisés dans aucune zone protégée. Le fumier de volailles sera épandu sur les parcelles du plan d'épandage. L'épandage sera réalisé suivant les bonnes pratiques agricoles et selon un plan prévisionnel de fumure raisonné, évitant tout risque de nuisance des espèces et espaces protégés. Les épandages seront notamment raisonnés en fonction des doses strictement nécessaires aux cultures. La vigilance sera accrue sur les parcelles localisées en ZNIEFF. Les périodes d'épandages instaurées dans les régions en zones vulnérables seront respectées, afin d'éviter tout risque de fuite des nitrates vers le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les îlots d'épandage ne sont pas localisés en amont de cours d'eau menant directement aux zones Natura 2000. Les bonnes pratiques d'épandage décrites dans la case précédente permettent d'éviter tout impact sur les habitats et espèces protégés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau bâtiment sera construit en place d'une surface agricole cultivée. L'emprise sera d'environ 1620 m <sup>2</sup> .
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sanitaire est maîtrisé par le fait que les volailles n'ont pas de parcours extérieur, par la mise en place de plans de nettoyage et de désinfection et par un suivi vétérinaire précis.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité engendre des arrivées de poids lourds pour la livraison des aliments et des poussins, ainsi que des départs de camions de poulets et d'engins agricoles pour l'épandage du fumier.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les ventilateurs des bâtiments d'élevage avicole peuvent générer des émissions sonores, notamment en période de forte chaleur. Les tiers les plus proches du bâtiment en projet dans le sens des vents dominants étant localisés à plus de 260 mètres, ils ne seront pas impactés par des nuisances sonores. La phase de construction engendrera des émissions sonores supplémentaires limitées à quelques mois.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments d'élevage sont susceptibles d'émettre des odeurs dans l'air, provenant de la litière. La litière sera conservée sèche et repaillée au besoin, afin de limiter l'émission d'odeurs. Les ventilateurs en toiture permettent une bonne diffusion des molécules dans l'air. Les tiers les plus proches du bâtiment en projet dans le sens des vents dominants étant localisés à plus de 260 mètres, ils ne seront pas impactés par des nuisances odorantes. Les épandages de fumier seront suivis d'un enfouissement dans les 4 heures, limitant fortement les émissions d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations seront possibles pendant la phase de construction du bâtiment. Elles seront limitées dans le temps : quelques mois.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un élevage de volailles émet des polluants dans l'air tels que de l'ammoniac, des particules fines et des gaz à effet de serre.</p> <p>L'éleveur met en place de nombreuses mesures afin de limiter au maximum les émissions : enfouissement rapide du fumier, matériel économe en énergie, litière sèche, approvisionnement local en aliments...</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Du fumier de volailles et des eaux de lavage sont produits. Le fumier est stocké en bout de champ, puis épandu sur le parcellaire d'épandage. Les eaux de lavage sont stockées dans des cuves étanches puis également épandues. Le plan d'épandage est présenté dans les annexes supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des cadavres d'animaux sont générés et ramassés par la société d'équarrissage.</p> <p>Tous les déchets sont stockés de manière à ne présenter aucun risque de pollution des sols et des eaux et sont enlevés par des filières agréées.</p> <p>Aucun déchet dangereux ne sera produit par l'éleveur.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

4 élevage de porcs soumis à enregistrement, 1 soumis à autorisation, 1 élevage de bovins soumis à enregistrement et un élevage de volailles soumis à autorisation sont localisés sur la commune de Méteren.

Ces élevages émettent des polluants atmosphériques (GES, ammoniac, poussières) qui peuvent se cumuler avec ceux émis par le site en projet. Ils doivent également épandre des effluents d'élevage dans le secteur. Les éléments fertilisants peuvent se cumuler en cas de surfertilisation.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

De nombreuses mesures, dont les Meilleures Techniques Disponibles, sont mises en place sur les 2 sites d'élevage, dans le but de limiter les impacts sur l'environnement : alimentation multiphase, pipettes d'abreuvement et godets récupérateurs, laveur haute pression, vérification des consommations d'eau et du dispositif d'abreuvement, matériel économe en énergie, système de chauffage et de ventilation performants, rejet de l'air en toiture permettant une bonne diffusion, bâtiments d'élevage fermés, bien isolés, lavés et désinfectés à chaque vide sanitaire, repailage de la litière, étanchéité des ouvrages de stockage d'effluents, capacités de stockage suffisantes, stockages des produits à risque et des déchets sur des aires étanches ou dans des armoires fermées

La surface d'épandage sera augmentée de manière à limiter la pression azotée et à assurer une marge en cas de perte de surface. Le fumier de volailles sera épandu à l'aide d'un épandeur à hérissons verticaux muni d'une table d'épandage et d'une pesée.

L'épandage sera suivi par une incorporation rapide dans le sol, limitant la propagation d'odeurs. L'épandage sera réalisé selon les bonnes pratiques agricoles et selon un plan de fumure adapté, limitant les risques de fuite des éléments (nitrates notamment) dans le sol et vers les eaux.

La pression d'azote moyenne était de 132 kg N/ha avant projet et sera de 115,8 kg N/ha soit très inférieure au seuil des 170 kg N/ha. La BGA moyenne sera de -52,5 kg N/ha avant apport d'azote minéral.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de l'EARL VERRIER devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

Il induit en effet peu de modifications des sites d'élevage actuels, avec 620 m<sup>2</sup> de bâtiments en plus (porcs et volailles avant et seulement volailles après) et une légère augmentation du nombre de places (+7000 places de volailles et - 470 AE porcs). Le projet est réalisé dans le but de reconstruire le 2<sup>ème</sup> bâtiment volailles, sinistré en 2017.

Le plan d'épandage dispose d'une grande surface, avec une pression azotée faible (115,8 kg N/ha).

De nombreuses mesures sont mises en place sur tous les bâtiments d'élevage pour limiter les impacts sur l'environnement et sur les tiers.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Plan d'épandage (parties 6.1 et 6.4 du CERFA) :  
7-1. Périmètre d'épandage  
7-2. Liste des îlots  
7-3. Cartes des exclusions  
7-4. Calcul de la Balance Globale Azotée et de la pression azotée

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

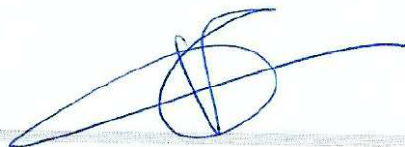


Fait à **METEREN**

le, **10/03/2022**

Signature

*Olivier Verrier*



**EARL VERRIER**

712 Rue Walestraete

59270 METEREN

N° SIRET : 329 086 813 000 22

N° TVA : FR 77 329 085 813